

### Section 4.—Institutions pénales et écoles de formation

Les institutions pénales se divisent en trois catégories: 1° pénitenciers, où la population de détenus, purgeant de longues peines, ne varie guère; 2° maisons de correction, où la population varie peu également; 3° prisons ordinaires, où le roulement est extrêmement rapide.

Si l'on prend la moyenne des détenus au début et à la fin de l'année comme population moyenne de l'année et le nombre des élargissements comme mouvement de l'année, le mouvement en 1956 et 1957 a été comme suit: pénitenciers, 57 et 56 p. 100; maisons de correction, 373 et 362 p. 100; et prisons, non moins de 1,742 et 1,833 p. 100.

Au sujet de ces chiffres, on doit se rappeler que la population des prisons ordinaires varie de jour en jour et se compose en partie d'inculpés que le tribunal libérera ou enverra au pénitencier ou à la maison de correction.

#### 33.—Mouvement de la population pénale, 1953-1956

Genre d'institution et détail	1953	1954	1955	1956	1957
<b>Pénitenciers</b>					
Détenus au début de l'année.....	4,686	4,934	5,120	5,507	5,508
Entrés durant l'année.....	3,119	3,275	3,096	3,112	2,977
Élargis durant l'année.....	2,871	3,089	2,709	3,112	3,053
Détenus à la fin de l'année.....	4,934	5,120	5,507	5,508	5,432
<b>Maisons de correction pour hommes</b>					
Détenus au début de l'année.....	2,828	2,818	2,906	2,990	2,924
Entrés au cours de l'année.....	9,331	10,081	10,804	10,964	11,532
Élargis au cours de l'année.....	9,341	9,993	10,720	11,030	11,197
Détenus à la fin de l'année.....	2,818	2,906	2,990	2,924	3,259
<b>Maisons de correction pour femmes</b>					
Détenues au début de l'année.....	178	160	155	165	168
Entrées au cours de l'année.....	513	591	622	630	541
Élargies au cours de l'année.....	531	603	612	627	564
Détenues à la fin de l'année.....	160	148	165	168	145
<b>Prisons ordinaires</b>					
Détenus au début de l'année.....	5,599	5,779	6,279 <sup>r</sup>	6,391	5,901
Entrés au cours de l'année.....	93,890	100,519	108,667 <sup>r</sup>	108,563	112,610
Élargis au cours de l'année.....	93,710	100,019 <sup>r</sup>	108,549 <sup>r</sup>	107,053	112,171
Détenus à la fin de l'année.....	5,779	6,279 <sup>r</sup>	6,391 <sup>r</sup>	5,901	6,340
<b>Total</b>					
Détenus au début de l'année.....	13,291	13,691	14,460 <sup>r</sup>	15,053	14,501
Entrés au cours de l'année.....	106,853	114,466	123,183 <sup>r</sup>	121,269	127,660
Élargis au cours de l'année.....	106,453	113,704	122,590 <sup>r</sup>	121,822	126,985
Détenus à la fin de l'année.....	13,691	14,453 <sup>r</sup>	15,053 <sup>r</sup>	14,501	15,176

#### Sous-section 1.—Pénitenciers\*

Les pénitenciers du Canada relèvent de la Division des pénitenciers du ministère de la Justice. Le régime comprend huit pénitenciers, les deux plus importants étant ceux de Kingston (Ont.) et de Saint-Vincent-de-Paul (P.Q.). Les autres se trouvent à Dorchester (N.-B.), Prince-Albert (Sask.), Stony-Mountain (Man.), New-Westminster (C.-B.), Collin's Bay (Ont.) et St-Jean (T.-N.); ce dernier relève des autorités provinciales. Un Centre fédéral de formation a été inauguré à Saint-Vincent-de-Paul pour le traitement et la formation des délinquants âgés de moins de 25 ans. Une École pénitentiaire a aussi été instituée à Kingston pour la formation des fonctionnaires de pénitencier

\* Rédigé sous la direction de R. B. Gibson, Commissaire des pénitenciers, Ottawa.